

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150423-2015_B177-DE
Date de télétransmission : 29/04/2015
Date de réception préfecture : 29/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 AVRIL 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B177

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux Contrôles des rejets atmosphériques sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois (n° 2015M009)

Le 23 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 17 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :

GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puylobrier – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_01

BUREAU DU 23 AVRIL 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ
Co-rapporteur : Philippe de SAINTDO

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif aux Contrôles des rejets atmosphériques sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois (n°2015M009)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet le renouvellement d'un marché existant visant à assurer le fonctionnement continu des contrôles environnementaux relatifs aux rejets atmosphériques menés sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois. Ces contrôles sont imposés dans le cadre de l'arrêté préfectoral qui régit le site et dans le cadre de la certification ISO 14001.

Cette procédure fait suite à une procédure déclarée sans suite en raison de l'insuffisance de la définition des prestations à réaliser contenue dans le CCTP, celui-ci ne reflétant pas le besoin exact de l'établissement.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Les prestations ont pour objet de réaliser de prélèvements, des analyses et des contrôles nécessaires ou rendues obligatoires dans le cadre de la réglementation sur la composition des biogaz captés et sur les rejets atmosphériques en provenance des torchères et des moteurs sur l'ISDND de l'Arbois.

Économie des marchés :

Les variantes n'étaient pas autorisées.
Le marché n'est pas découpé en tranche, ni en lot.

Le marché est passé à prix mixtes révisables.

Le prix global et forfaitaire rémunère une mesure annuelle sur le collecteur principal, une mesure annuelle sur les deux torchères et une mesure annuelle sur un moteur de l'installation de valorisation du biogaz.

Le bordereau des prix unitaires permettra de commander ce type d'analyse à l'unité en cas de nécessité.

En ce qui concerne la partie à bons de commande, le marché est passé sans minimum et avec un seuil maximum de 10 000 euro(s) HT.
Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire pour une période de 4 (quatre) ans fermes.
Le taux de TVA applicable est de 10 %.

Estimation pour la durée du marché :

Prix global est forfaitaire : 46 000,00 € TTC DQE : 6 000,00 € TTC

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé aux journaux suivants :

JOUE
BOAMP
LA PROVENCE
et sur le profil acheteur : achatpublic.com.

Les critères pondérés de jugements des offres étaient les suivants:

Prix des prestations coefficient 0,80

Valeur technique coefficient 0,20

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 avril 2015 a décidé d'attribuer le marché n°2015M009 à la société CATTEC pour un montant estimatif de 4 994 € TTC et pour un montant global et forfaitaire de 37 4488 € TTC.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des Marchés Publics pris en ses articles 33 , 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 10 avril 2015.

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 2015M009 relatif au contrôle des rejets atmosphériques sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois attribué à la société CATTEC pour un montant estimatif de 4 994 € TTC et pour un montant global et forfaitaire de 37 4488 € TTC ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section fonctionnement du budget de la CPA Fonction : 812 Nature : 6226 qui dispose des crédits suffisants. ;

2015_B177

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif aux Contrôles des rejets atmosphériques sur l'installation de stockage des déchets non dangereux de l'Arbois (n° 2015M009)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



28 AVR. 2015